



Narcotiques Anonymes France
Recommandations liées
à la réouverture des salles de réunion
dans le contexte de la crise sanitaire (Covid-19)

« Chaque groupe devrait être autonome,
sauf sur des sujets affectant d'autres groupes
ou NA dans son ensemble ».

(Texte de base, 4^{ème} tradition de Narcotiques Anonymes)

Préambule



- Dans un esprit d'unité, ce document propose une aide et un appui aux servitrices et serviteurs des groupes dont les salles rouvrent, afin qu'elles et ils puissent **garantir la sécurité des personnes qui assistent aux réunions**, avec :
 - des **informations réglementaires et sanitaires** d'ordre général
 - Des **bonnes pratiques** pour un fonctionnement responsable et spirituel des réunions

« Contribuer ensemble à la protection de nos membres et de notre fraternité est une nécessité spirituelle. »

Que devrions-nous faire ?



- Protéger les personnes qui viennent en réunion et garantir au mieux leur sécurité est pour Narcotiques Anonymes **une nécessité spirituelle**
- La 4^{ème} tradition nous montre que la situation sanitaire actuelle **concerne NA dans son ensemble** et devrait faire l'objet d'une démarche unifiée de prévention pour les personnes qui assistent aux réunions
- C'est une **responsabilité collective** et toutes les personnes dans une réunion devraient contribuer au bien commun et à la sécurité partagée
- **Cette responsabilité s'incarne** plus particulièrement dans les servitrices et serviteurs des groupes
- Si les bonnes pratiques identifiées ne peuvent pas toutes être mises en œuvre, l'essentiel est que chacun.e fasse tout ce qui est possible
- Notre responsabilité n'est pas de faire appliquer des règles, **mais pour chacun.e d'être exemplaire dans sa pratique individuelle**



Informations sanitaires et réglementaires

Qu'est-ce qu'un ERP ?



- Les salles qui accueillent nos réunions sont dénommées « **établissements recevant du public** » (ERP) et soumises à une réglementation spécifique.
- Les ERP sont **des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises**, peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation (...).

Le décret du 10 juillet 2020



- Le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 **confirme la réouverture d'un grand nombre d'ERP en imposant le respect des mesures de protection sanitaire** définies à l'article 1 et à l'annexe 1.
- Toutefois, le préfet de département peut interdire, restreindre ou réglementer les activités autorisées.

Les mesures de protection du public



Article 1 du décret 2020-860 du 10 juillet 2020

- I. - **Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène définies en annexe 1** au présent décret et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites « barrières », définies au niveau national, **doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.**

- II. Les **rassemblements, réunions, activités, accueils** (...) qui ne sont pas interdits en vertu du présent décret **sont organisés en veillant au strict respect de ces mesures.**

Les mesures d'hygiène



Annexe 1 du décret 2020-860 du 10 juillet 2020

I. - Les mesures d'hygiène sont les suivantes :

- **se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon** (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) **ou par une friction hydro-alcoolique** ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique (...)
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

Les masques doivent être portés systématiquement par tou.te.s dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

II. - L'obligation de porter un masque de protection mentionnée au présent décret s'applique aux personnes de onze ans ou plus.



Les bonnes pratiques

La préparation de la salle



- Les servitrices et serveurs **prennent contact avec les gestionnaires de la salle** pour s'informer d'éventuelles demandes sanitaires spécifiques
- **Si le nombre de personnes est limité**, le groupe le signale expressément sur le site de NA (liste des réunions)
- Un **affichage*** dans la salle rappelle les mesures sanitaires de prévention
- Si la taille de la salle le permet, **les chaises sont espacées d'au moins un mètre** afin de garantir la distanciation
- **Si la réunion utilise des tables**, celles-ci sont nettoyées avec des lingettes avant chaque réunion
- Les toilettes disposent de **savon**
- **Du gel hydroalcoolique et des lingettes** sont à disposition
- **Les porte clés sont nettoyés** avec du gel hydroalcoolique

** affiche en annexe de ce document*

Le déroulement de la réunion



- Les personnes se saluent **sans se faire de hugs ou de bises**
- **Le port du masque est strictement obligatoire**
- À l'entrée de la salle, une servitrice ou un serviteur accueil **propose un masque** aux personnes qui n'en ont pas
- La modératrice ou le modérateur et les personnes qui partagent **gardent leurs masques pour parler**
- Chacun.e garde son masque **du début à la fin de la réunion**
- Le café est servi par une servitrice ou un serviteur dédié.e
- Le panier de la **7^e tradition** est placé en évidence et **chacun.e se déplace pour contribuer**
- **La clôture de la réunion respecte la distanciation**
- Quand c'est possible, les lectures et le guide de modération sont dématérialisés

Le guide de modération



- Le guide de modération vient en support pour aider la modératrice ou le modérateur à **rappeler la nécessité de respecter les règles de prévention**
- Les guides de modération incluent des informations **qui peuvent être lues plusieurs fois**, à différents moments de la réunion (en ouverture, après les lectures, au moment de la 7^e tradition)

SUGGESTION POUR LES GUIDES DE MODÉRATION

« Pour la protection de tou.te.s et dans le respect des recommandations sanitaires, nous vous remercions de garder vos masques en place en toutes circonstances y compris lorsque vous partagez, de ne pas faire de hugs et d'éviter tout contact. Du gel hydroalcoolique est disponible à l'entrée de la salle et au niveau du poste café.

Si vous désirez une boisson, vous pouvez vous adresser aux servitrices ou serveurs café. Merci de ne pas vous servir seul.e.s. »

